

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÉRABLE VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 025-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2025, le *Règlement 025-25 Relatif à l'assainissement des eaux usées.*

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 16 septembre 2025

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE Greffière